



**Commission  
scolaire  
de Montréal**

**Service des ressources financières**  
Bureau de l'analyse financière et du contrôle budgétaire

3737, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H1X 3B3  
Téléphone : 514 596-6418

A-31-3267

**INSTANCE CONCERNÉE :** Conseil des commissaires

**TITRE :** Budget 2017-2018 de la Commission scolaire de Montréal

**UNITÉ :** Service des ressources financières

**DATE :** 20 juin 2017

**NOM DES AUTEURS :** Krimo Azouaou, coordonnateur  
Michel Plante, analyste  
Bureau de l'analyse financière et du contrôle budgétaire

**SIGNATURES :**

Tonia Di Guglielmo, Adm.A.  
Directrice par intérim

Lucie Painchaud, CPA, CMA  
Directrice générale adjointe à la gestion de la performance  
financière et de l'efficacité opérationnelle

**COLLABORATION :**

Ahmed Bachir	Jean-Robert Isandjola	Sarah-Jeanne Morin
Oumaima Brighach	Gérard Fils Jean	<i>stagiaire</i>
Geneviève Daigneault	Por Seang Khauv	Fabio Pinzon
Patricia Dallaire	Maria La Para	Michel Vallerand
Suzanne Desjardins	Lucie Martin	Antonella Vescia
Katia Gagnard		Yuqiang Wang

Service des ressources matérielles  
René Morales, directeur du Service du développement et de l'innovation  
professionnelle (SDIP)

**RÉSUMÉ :** Le présent rapport a pour objet le budget de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'exercice financier 2017-2018. Le rapport expose la situation financière de la CSDM ainsi que la proposition budgétaire pour 2017-2018. En outre, il met en relief les changements importants pour l'année qui vient et présente sommairement les composantes budgétaires. Il est à noter que le budget de la Commission scolaire comprend un volet fonctionnement et un volet investissement.



## Table des matières

---

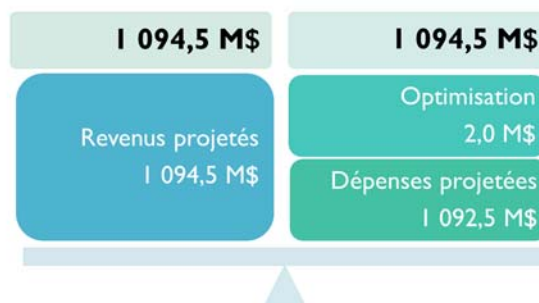
<b>SOMMAIRE</b>	<b>3</b>
<b>ÉTAT DE LA SITUATION</b>	<b>5</b>
<b>BUDGET 2017-2018 À L'ÉQUILIBRE</b>	<b>5</b>
<b>RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>	<b>6</b>
<b>INVESTISSEMENT EN ÉDUCATION</b>	<b>7</b>
Augmentation des budgets locaux des établissements	7
Augmentation des budgets d'investissement en infrastructures scolaires	8
<b>OPTIMISATION, DÉVELOPPEMENT ET CROISSANCE</b>	<b>9</b>
Enveloppe des enseignants (FGJ)	9
Dépenses administratives	11
Développement et croissance de la FP et de la FGA	12
<b>RÉALITÉ FINANCIÈRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE</b>	<b>13</b>
<b>COMPOSITION BUDGÉTAIRE 2017-2018</b>	<b>14</b>
<b>HYPOTHÈSES BUDGÉTAIRES</b>	<b>14</b>
<b>RÉPARTITION BUDGÉTAIRE</b>	<b>16</b>
<b>GESTION DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS</b>	<b>18</b>
<b>INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES</b>	<b>18</b>
<b>ADOPTION DES BUDGETS PAR LES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT</b>	<b>19</b>
<b>PROJET DE RÉSOLUTION</b>	<b>20</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>21</b>
ANNEXE 1 : Budget de fonctionnement et d'investissement 2017-2018	21
ANNEXE 2 : Évolution du budget théorique détaillé entre 2016-2017 et 2017-2018	28
ANNEXE 3 : Plan institutionnel de développement de la formation professionnelle	33
ANNEXE 4 : Matrice des risques et des opportunités	43
ANNEXE 5 : Répartition du budget d'investissement 2017-2018	46
ANNEXE 6 : Dépenses financées en tout ou en partie par le budget de fonctionnement de la CSDM	49
ANNEXE 7 : Immeubles excédentaires	52

## SOMMAIRE

### *OPTIMISATION, DÉVELOPPEMENT ET CROISSANCE*

C'est sous le thème de l'optimisation, du développement et de la croissance que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) propose un budget 2017-2018 équilibré pour une deuxième année consécutive, avec des revenus et des dépenses projetés de près de 1,1 G\$. L'équilibre d'exercice est prévu et tient compte d'une somme de 2 M\$ réservée spécifiquement pour la mise en œuvre de projets institutionnels permettant l'optimisation des ressources et des services offerts.

#### BUDGET 2017-2018



Le retour à l'équilibre budgétaire, l'injection de nouvelles sommes en éducation ainsi que la poursuite de l'optimisation des processus et les gains de productivité permettront à la CSDM d'entrer dans une phase de développement et de croissance.

De plus, les gains de productivité réalisés au regard des activités administratives, comme suite à la mise en œuvre de projets institutionnels, permettront de mieux faire face à la croissance des activités en lien avec l'augmentation continue de la population scolaire. En 2017-2018, l'augmentation de la population scolaire de la CSDM est estimée à plus de 1 000 élèves, selon les données prévisionnelles recueillies par le Service de l'organisation scolaire auprès des directions d'établissement au printemps 2017.

#### **PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE (PREB)**

Les résultats attendus pour l'exercice financier qui se termine semblent confirmer que, pour la CSDM, l'année 2016-2017 marquera la fin du plan de retour à l'équilibre budgétaire, débuté en 2012-2013 et échelonné sur cinq ans. Par ailleurs, avec le PREB, la Commission scolaire s'est engagée dans une démarche d'optimisation de ses processus, une démarche qui se poursuivra et qui permettra d'investir davantage dans la réussite de tous les élèves.

Un rapport sera présenté à la première séance de l'année scolaire 2017-2018 du Conseil des commissaires afin de faire état du PREB 2012-2017.

## NOUVEAUX INVESTISSEMENTS EN ÉDUCATION

### AUGMENTATION DES BUDGETS LOCAUX DES ÉTABLISSEMENTS

En 2017-2018, avec l'entrée en vigueur de quatre nouvelles mesures dédiées (règles budgétaires de fonctionnement), le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) injectera des sommes supplémentaires pour l'intervention précoce, la réussite scolaire et le soutien des élèves en difficulté. Pour la CSDM, les nouvelles allocations de fonctionnement atteindront 7,92 M\$.

- *Mesure 15016 – Coup de pouce de la 2<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année du primaire : 0,8 M\$*
- *Mesure 15024 – Aide aux parents : 0,12 M\$*
- *Mesure 15025 – Partir du bon pied! : 5,87 M\$*
- *Mesure 15026 – Accroche-toi au secondaire! : 1,13 M\$*

### AUGMENTATION DES BUDGETS D'INVESTISSEMENT EN INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

Pour l'année 2017-2018, la CSDM recevra 62 M\$ de plus en allocations d'immobilisations attribuées à priori, comparativement à l'année scolaire précédente. Ces allocations supplémentaires feront grimper les investissements dans les infrastructures scolaires à plus de 200 M\$ à priori, en excluant les investissements en ajout d'espace. De plus, les règles budgétaires d'investissement prévoient près de 1 M\$ de plus en allocations destinées à la mise aux normes des infrastructures technologiques.

### EFFICIENCE DE L'ENVELOPPE DES ENSEIGNANTS DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ)

Grâce aux efforts pour administrer de façon plus efficiente l'enveloppe des enseignants de la formation générale des jeunes, pour l'année budgétaire 2017-2018, le déficit attendu de cette enveloppe se situe à 8,4 M\$, en baisse de 5,6 M\$ par rapport à l'année précédente.

Essentiellement, quatre facteurs expliquent la réduction du déficit :

- La formation des groupes (rapport élèves-enseignant);
- Les allocations des mesures probantes et innovantes dédiées aux établissements;
- La révision actuarielle du régime d'assurance vie des retraités;
- L'augmentation des revenus en lien avec les élèves issus de l'immigration.

En outre, malgré la réduction du déficit de l'enveloppe, le budget prévu pour les dépenses de suppléance en FGJ a été augmenté de 0,8 M\$, étant donné l'accroissement des équipes de relève, qui doivent être constituées d'un bassin d'enseignants aptes à assurer rapidement l'intérim en cas d'absence.

### DÉPENSES ADMINISTRATIVES

Les efforts de rationalisation amorcés en 2012-2013, dans le cadre du PREB, ont permis de maintenir une gestion rigoureuse des fonds publics et de réduire les dépenses administratives de 35 % sur la durée du plan. Arrivée à un niveau optimal, les frais administratifs ne représentent que 3 % des dépenses totales de la CSDM.

La CSDM poursuivra les efforts d'optimisation des processus administratifs en vue de dégager des gains d'efficacité et de réinvestir dans des activités à valeur ajoutée.

## Budget 2017-2018 de la Commission scolaire de Montréal

---

Le présent rapport a pour objet le budget de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'exercice financier 2017-2018. Le rapport expose la situation financière de la CSDM ainsi que la proposition budgétaire pour 2017-2018. En outre, il met en relief les changements importants pour l'année qui vient et présente sommairement les composantes budgétaires. Il est à noter que le budget de la Commission scolaire comprend un volet fonctionnement et un volet investissement. Le document résulte d'une étroite collaboration entre divers intervenants du Service des ressources financières (SRF) et d'autres services, notamment le Service des ressources matérielles (SRM) et le Service du développement et de l'innovation professionnelle (SDIP).

### ÉTAT DE LA SITUATION

#### BUDGET 2017-2018 À L'ÉQUILIBRE

---

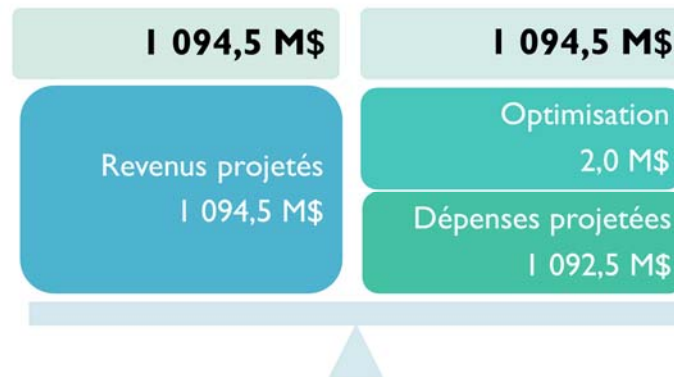
Annexe 1 Budget de fonctionnement et d'investissement 2017-2018

Annexe 2 Évolution du budget théorique détaillé entre 2015-2016 et 2017-2018

---

Le budget proposé pour l'année 2017-2018 est équilibré, avec des revenus et des dépenses projetées de près de 1,1 G\$. L'équilibre d'exercice est prévu et tient compte d'une somme de 2 M\$ réservée spécifiquement pour la mise en œuvre de projets institutionnels permettant l'optimisation des ressources et des services offerts.

#### *Budget 2017-2018*



## RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

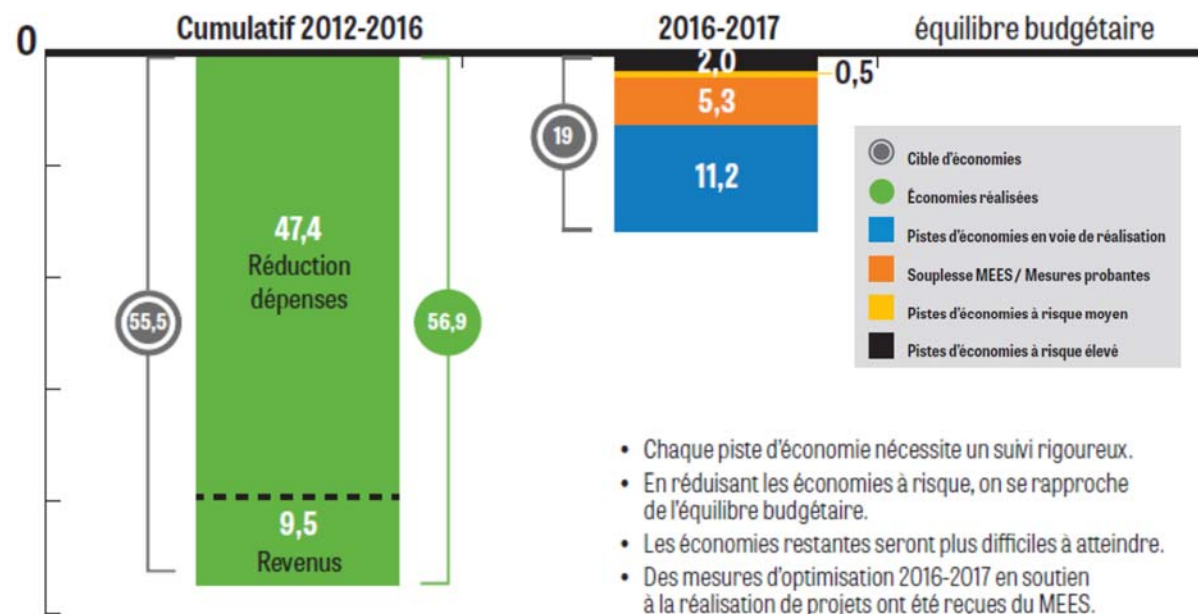
Les résultats attendus pour l'exercice financier qui se termine semblent confirmer que, pour la Commission scolaire de Montréal, l'année 2016-2017 marquera la fin du plan de retour à l'équilibre budgétaire (PREB), qui s'est échelonné sur cinq ans.

En juin 2012, le budget 2012-2013 prévoyait un déficit de 47,5 M\$ et la CSDM était alors contrainte d'imposer d'importantes compressions, sur une période de cinq ans, en vue d'atteindre l'équilibre budgétaire d'exercice en 2016-2017. Au cours de la même période, compte tenu du contexte économique difficile, la Commission scolaire subissait des compressions de plus de 33 M\$ en lien avec le plan de retour à l'équilibre budgétaire gouvernemental.

Par ailleurs, des pistes d'économies récurrentes non réalisées de l'ordre de 2 M\$ doivent être priorisées afin d'asseoir de façon définitive un équilibre budgétaire structurel. Le budget 2017-2018 prévoit donc une contingence de 2 M\$ qui sera libérée, dans le temps, au fur et à mesure que les pistes d'économies récurrentes auront été réalisées.

### Défis financiers (juin 2017)

M\$



Un rapport d'information sera présenté à la séance du 30 août 2017 du Conseil des commissaires, afin de dresser le bilan du PREB 2012-2017.

## INVESTISSEMENT EN ÉDUCATION

### Augmentation des budgets locaux des établissements

En 2017-2018, avec l'entrée en vigueur de quatre nouvelles mesures dédiées, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) injectera des sommes supplémentaires pour l'intervention précoce, la réussite scolaire et le soutien des élèves en difficulté. Pour la CSDM, les nouveaux investissements atteindront 7,92 M\$.

#### *Nouvelles mesures*<sup>1</sup>

Mesure 15016 – *Coup de pouce de la 2<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année du primaire* (rangs déciles<sup>2</sup> 8, 9 et 10) : 0,8 M\$

*La mesure prévoit soutenir les équipes-écoles pour mieux appuyer la mise en œuvre des plans d'intervention pour les jeunes les plus vulnérables du primaire en accentuant le suivi avec leur famille. Elle contribue au financement de l'équivalent d'une ressource de soutien une journée par semaine pour les écoles les plus défavorisées.*

Mesure 15024 – *Aide aux parents* : 0,12 M\$

*Cette mesure vise à mieux accompagner les parents des élèves du préscolaire et de la première année du primaire. L'accompagnement offert par l'entremise de cette mesure peut inclure diverses formes de sensibilisation aux réalités scolaires comprenant notamment l'organisation de conférences de spécialistes sur le développement cognitif, l'enseignement des mathématiques dans les premières années de scolarisation, la nouvelle grammaire, des ateliers sur la stimulation motrice, l'éveil à la lecture, l'estime de soi, etc.*

Mesure 15025 – *Partir du bon pied!* : 5,87 M\$

*Cette mesure vise à contribuer au financement d'une ressource de soutien afin d'appuyer l'enseignant titulaire dans ses interventions avec ses élèves et à permettre aux jeunes de partir du bon pied dès le préscolaire et la première année du primaire.*

1. À la maternelle 5 ans, l'allocation est calculée sur la base de l'équivalent d'une ressource technique à raison d'une journée par semaine.
2. En première année du primaire, l'allocation est calculée sur la base de l'équivalent d'une ressource enseignante ou professionnelle supplémentaire deux journées par semaine.

Mesure 15026 – *Accroche-toi au secondaire!* : 1,13 M\$

*La mesure vise à offrir aux écoles secondaires un accompagnement supplémentaire par l'introduction d'une ressource technique ou professionnelle dont le mandat vise à tisser des liens et à intervenir auprès des élèves afin de prévenir le décrochage, l'intimidation et la toxicomanie. Cette ressource pourra assurer une présence visible entre les cours, pendant les périodes de repas et autour des heures de classe. Ces actions pourront inclure l'animation de groupe de discussion.*

Concrètement, en 2017-2018, avec l'entrée en vigueur des quatre nouvelles mesures et les surplus dégagés par l'optimisation des processus, les budgets locaux des établissements de la formation générale des jeunes (FGJ) seront majorés de 14,2 M\$.

À noter que d'autres mesures seront décentralisées dans les établissements au courant de l'année et qu'il reste d'autres mesures à postériori à confirmer par le MEES.

<sup>1</sup> Source : MEES – Règles budgétaires des commissions scolaires pour l'année scolaire 2017-2018.

<sup>2</sup> Le rang décile fait référence à l'indice de milieu socio-économique (IMSE) calculé par le MEES.

**Mesures à décentraliser et à venir**

	2017-2018
Réussir dans un environnement inspirant et connecté	332 333 \$
À l'école, on bouge au Cube!	553 940 \$
Alphabétisation et francisation	à venir
Acquisition des manuels scolaires en éducation financière	415 149 \$
Rendez-vous de la main-d'œuvre (FP - Formation continue, entrepreneuriat jeunesse)	19 403 \$

**Budgets locaux des établissements**

Source de financement (en millions \$)	2017-2018	2016-2017
Budget régulier de fonctionnement	70,5	69,4
Mesures probantes et innovantes*	14,6	14,9
Opération solidarité	4,1	3,6
École montréalaise	3,3	3,7
Soutien à l'intégration	4,5	2,3
Aide aux parents	0,1	0,0
Coup de pouce – 2e à 6e année*	0,8	0,0
Partir du bon pied – préscolaire	1,5	0,0
Partir du bon pied – 1re année	4,4	0,0
Agir autrement – secondaire	6,9	5,6
Accroche-toi au secondaire	1,1	0,0
Initiatives des établissements	1,9	0,0
<b>Total</b>	<b>113,7</b>	<b>99,5</b>

\* Rangs déciles 8, 9 et 10

\*\* Cette mesure a été introduite dans les établissements durant l'année 2016-2017. Elle n'était pas incluse dans le budget initial.

**Augmentation des budgets d'investissement en infrastructures scolaires**

Les allocations d'immobilisation attribuées à priori, pour 2017-2018, dépasseraient les 200 M\$, ce qui exclut les allocations pour les projets d'ajout d'espace, qui seront connues ultérieurement. Dans le cadre du plan québécois des infrastructures (PQI 2017-2027, lot 7), les demandes de la CSDM associées aux projets d'ajout d'espace totalisaient 90,5 M\$, en excluant les projets de gymnase.

De plus, l'allocation pour la mise aux normes des infrastructures technologiques sera de 4,7 M\$, soit une augmentation de 1 M\$ comparativement à 2016-2017.



Mise à jour des allocations d'immobilisation à priori (en millions \$)	2017-2018	2016-2017
Amélioration de l'accessibilité	0,48	0,48
Maintien des bâtiments	26,88	21,33
Résorption du déficit de maintien	40,06	26,84
Réfection et transformation des actifs (RTA)	11,85	11,86
Enveloppe additionnelle pour le maintien des bâtiments	38,38	21,60
Enveloppe additionnelle pour la résorption du déficit de maintien	85,43	58,73
<b>Total infrastructures scolaires</b>	<b>203,1</b>	<b>140,8</b>
Mise aux normes des infrastructures technologiques	4,72	3,75

## OPTIMISATION, DÉVELOPPEMENT ET CROISSANCE

Le retour à l'équilibre budgétaire, l'injection de nouvelles sommes en éducation ainsi que la poursuite de l'optimisation des processus et les gains de productivité permettront à la Commission scolaire d'entrer dans une phase de développement et de croissance.

De plus, les gains de productivité réalisés relativement aux activités administratives permettront de mieux faire face à la croissance des activités en lien avec l'augmentation continue de la population scolaire. En effet, en 2017-2018, l'augmentation de la population scolaire de la CSDM est estimée à plus de 1 000 élèves, selon les données prévisionnelles recueillies par le Service de l'organisation scolaire auprès des directions d'établissement au printemps 2017.

Par ailleurs, il importe de noter que l'équilibre d'exercice est prévu et tient compte d'une somme de 2 M\$ réservée spécifiquement pour la mise en œuvre de projets institutionnels permettant l'optimisation des ressources et des services offerts.

### Enveloppe des enseignants (FGJ)

Dans la foulée des démarches d'optimisation, les efforts pour administrer de façon plus efficiente l'enveloppe des enseignants de la formation générale des jeunes se poursuivent.

L'enveloppe des enseignants de la FGJ représente plus de 50 % du budget de fonctionnement de la Commission scolaire. En 2017-2018, cette enveloppe s'élève à plus de 500 M\$. Pour leur part, l'enveloppe des enseignants de la formation générale des adultes (FGA) s'élève à 39,4 M\$ et celle de la formation professionnelle (FP) s'élève à 55,6 M\$.

L'enveloppe FGJ regroupe d'abord les salaires des enseignants, mais elle inclut également les salaires d'une certaine partie du personnel professionnel et de soutien technique affecté à des classes fermées pour des élèves en difficulté (devis institutionnels).

Grâce aux efforts pour administrer de façon plus efficiente l'enveloppe des enseignants de la formation générale des jeunes, pour l'année budgétaire 2017-2018, le déficit attendu de cette enveloppe se situe à 8,4 M\$, en baisse de 5,6 M\$ par rapport à l'année précédente.

Essentiellement, quatre facteurs expliquent la réduction du déficit :

- La formation des groupes (rapport élèves-enseignant) effectuée dans le respect des moyennes, et ce, dès la constitution des groupes en fonction de la prévision de la population scolaire du printemps 2017, implique une optimisation de la distribution des postes enseignants aux établissements;
- Les allocations des mesures probantes et innovantes dédiées aux établissements – intégrées directement aux budgets locaux des écoles en 2016-2017 et de nouveau en 2017-2018 – servent à financer une portion des postes enseignants et de soutien professionnel aux élèves, soit des postes qui étaient auparavant financés par l’enveloppe des enseignants de la FGJ;
- La révision actuarielle du régime d’assurance vie des retraités effectuée le 30 mars 2017 a révélé que la réserve de l’enveloppe des enseignants pour ce régime pouvait être diminuée;
- Les revenus en lien avec les élèves issus de l’immigration sont plus importants comparativement à l’année scolaire précédente.

La prévision de la distribution budgétaire de l’enveloppe des enseignants, selon la population scolaire de la prévision 2, est présentée dans une annexe confidentielle, vu la volatilité des données.

*Facteurs ayant contribué à la diminution du déficit de l'enveloppe des enseignants*

(en millions \$)	Budget 2017-2018	Budget 2016-2017	Effet sur le déficit
<b>Déficit de l'enveloppe des enseignants de la FGJ</b>	<b>(8,4)</b>	<b>(14,0)</b>	<b>5,6</b>
Gestion optimale des groupes (respect de la moyenne)	-	-	(2,2)
Ressources en dénombrement flottant (mesures probantes et innovantes)	7,2	9,2	(2,0)
Assurance vie des retraités (incluant la perte actuarielle)	1,0	2,5	(1,5)
Augmentation des revenus de l'enveloppe de l'accueil	8,0	7,2	(0,8)
Augmentation de l'enveloppe de la suppléance (ajout de 30 équipes de relève en 2017-2018)	22,8	22,0	0,8

En outre, malgré la réduction du déficit de l'enveloppe, le budget prévu pour les dépenses de suppléance en FGJ a été augmenté de 0,8 M\$, étant donné l'accroissement des équipes de relève. Ces équipes doivent être constituées d'un bassin d'enseignants aptes à assurer rapidement l'intérim en cas d'absence et ainsi atténuer la pénurie de suppléants en cours d'année.

**Dépenses administratives**

Les efforts de rationalisation amorcés en 2012-2013, dans le cadre du PREB, ont permis de maintenir une gestion rigoureuse des fonds publics et de réduire les dépenses administratives de 35 % sur la durée du plan. Arrivée à un niveau optimal, les frais administratifs ne représentent que 3 % des dépenses totales de la CSDM.

La CSDM poursuivra les efforts d'optimisation des processus administratifs en vue de dégager des gains d'efficacité et de réinvestir dans des activités à valeur ajoutée.

(en millions \$)	PREB						
	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17	17-18
Dépenses administratives	45,7	40,96	38,7	37,9	38,2	29,9	29,7
<b>Variation entre 2011-2012 et 2017</b>	<b>-35 %</b>						

---

## Développement et croissance de la FP et de la FGA

---

### Annexe 3 Plan institutionnel de développement de la formation professionnelle

---

Le développement, la promotion et la croissance de la formation professionnelle font partie des grands défis de la CSDM. Afin d'atteindre ce but et de canaliser les efforts de la Commission scolaire en ce sens, le Service du développement et de l'innovation professionnelle a été mandaté pour élaborer un plan de développement, en collaboration avec les directions des centres de formation professionnelle et la direction de l'unité 1.

En outre, en 2017-2018, conformément aux recommandations du rapport A-31-2796 (section 2.2.1), adopté par le Conseil des commissaires le 20 avril 2015, une réserve de 20 % de l'allocation pour l'acquisition de mobilier, d'appareillage et d'outillage (MAO) de la FP sera constituée pour financer les projets de développement de la formation professionnelle. En 2017-2018, cette réserve servira essentiellement à financer le projet de construction de nouvelles serres au Jardin botanique.

La construction de nouvelles serres et, éventuellement, d'une école de l'horticulture, qui regroupera les divers programmes offerts par l'École des métiers de l'horticulture de Montréal, permettra à la CSDM de poursuivre et d'intensifier le partenariat avec le Jardin botanique et contribuera à moyen terme à bonifier l'offre de formation diversifiée de la CSDM et de tendre vers une offre de formation continue.

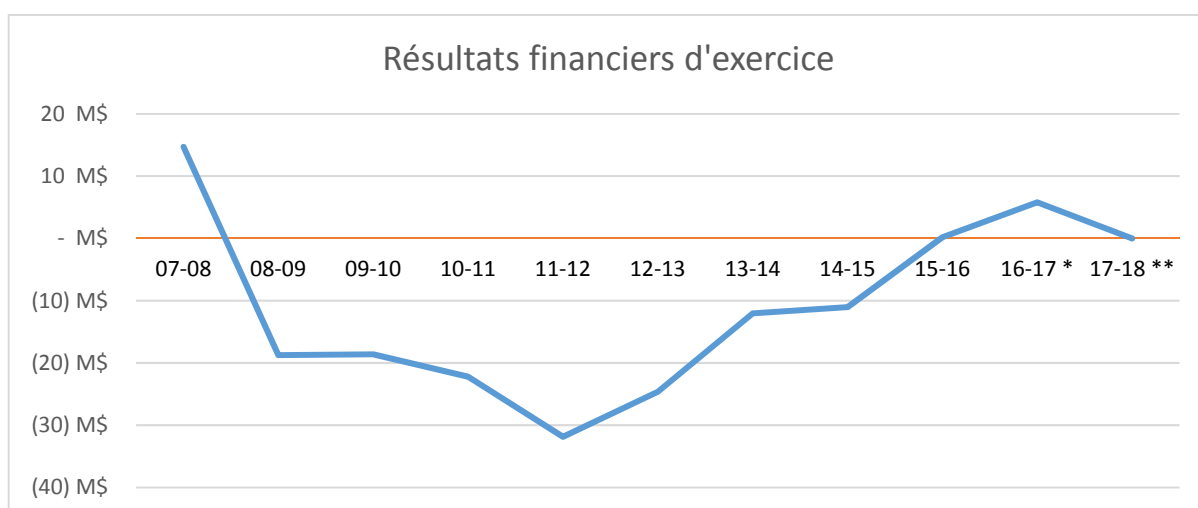
Il faut par ailleurs souligner que la FP et la FGA contribuent depuis plusieurs années à l'équilibre budgétaire de la CSDM et, par la même occasion, à l'équilibre de l'offre de services à la population scolaire entière. Pour l'année 2017-2018, le surplus budgété de la FP transféré à l'équilibre budgétaire global de la CSDM demeure au même niveau qu'en 2016-2017, soit à 6,8 M\$. Par contre, en ce qui concerne la FGA, parce que le modèle de financement est basé sur les données historiques (les deux années précédentes), l'augmentation de la population scolaire en FGA entraîne une diminution de la contribution à l'équilibre pour l'année 2017-2018, qui passe de 6,4 M\$ à 5,4 M\$.

## RÉALITÉ FINANCIÈRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE

En vertu de l'article 279 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le budget d'une commission scolaire ne peut prévoir des dépenses supérieures aux revenus, sauf avec l'autorisation du MEES, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine.

Avec le retour à l'équilibre budgétaire, la CSDM n'a plus à obtenir l'autorisation du Ministère pour l'adoption de son budget. Toutefois, en vertu de l'article 282 de la LIP, la CSDM se doit de rendre compte au Ministère de l'évolution de ses dépenses réelles comparativement au budget prévu, aux dates et dans la forme qu'il détermine. Ces redditions de comptes sont produites quatre fois par année, soit chaque trimestre (30 septembre, 31 décembre, 31 mars et 30 juin).

Afin d'illustrer le parcours de la CSDM vers l'équilibre budgétaire, le graphique ci-dessous présente l'évolution de la situation financière (état des surplus/déficits) depuis 2007-2008.



\* Résultats prévisionnels

\*\* Résultats prévisionnels

(en million \$)	Montant
Déficit cumulé au terme de l'exercice financier 2015-2016	(83,9)
Résultat financier d'exercice prévu pour 2016-2017	5,8
<b>Déficit cumulé prévu au terme de l'exercice financier 2016-2017</b>	<b>(78,1)</b>

## COMPOSITION BUDGÉTAIRE 2017-2018

Le budget de la Commission scolaire présente la projection des revenus et des dépenses pour le prochain exercice financier en se basant sur les paramètres initiaux 2017-2018 et quelques hypothèses budgétaires.

### HYPOTHÈSES BUDGÉTAIRES

Hypothèses budgétaires	2017-2018	2016-2017
Augmentation de la population scolaire en formation générale des jeunes Prévision 2 (printemps 2017)	+ 1 000 élèves	+ 1 000 élèves
Réserve pour les couts de la sécurité d'emploi	0,8 M\$	2,7 M\$
Déficit d'exercice de l'enveloppe des enseignants de la FGJ	(8,4) M\$	(14,0) M\$
Surplus budgété de la FGA	5,4 M\$	6,4 M\$
Surplus budgété de la FP	6,8 M\$	6,8 M\$
Déficit autorisé pour le transport scolaire	(2,3) M\$	(2,3) M\$
Taux de financement de l'investissement (annexe 6)	94,39 %	95,00 %
Revenus de vente d'immeubles et de terrains (annexe 7)	1,2 M\$	3,6 M\$
Réserve pour absentéisme – École FGJ (soutien administratif et soutien ouvrier)	1,0 M\$	1,0 M\$
Augmentation du surplus du Service du développement et de l'innovation professionnelle (SDIP)	2,0 M\$	1,0 M\$
Facturation aux commissions scolaires des élèves extraterritoriaux non couverts par les mandats régionaux et suprarégionaux	0,5 M\$	- M\$
Contribution des budgets des établissements de la FGJ au maintien de l'offre de services aux élèves. Les budgets touchés sont : École montréalaise, Agir autrement et Opération solidarité	5,3 M\$	5,3 M\$
Réserve MAO – Écoles FGJ (réserve en lien avec « Agrandissement par l'intérieur »)	0,4 M\$	- M\$
Projets institutionnels d'optimisation	2,0 M\$	- M\$

Le budget proposé pour l'année 2017-2018 est équilibré, avec des revenus et des dépenses projetées de près de 1,1 G\$.

La prévision des résultats financiers 2016-2017 présente un surplus de 5,8 M\$ dû principalement aux disponibilités provenant des mesures probantes et innovantes engendrées par une pénurie de ressources et une arrivée tardive du financement en cours d'année. De plus, les provisions comptables pour le CNESST et les honoraires professionnels pour griefs ont été révisés à la baisse.

en millions (\$)	Réel 2015-2016	Budget 2016-2017	Prévisions 2016-2017	Budget 2017-2018 *
<b>Revenus</b>	1 099,0	1 063,3	1 100,4	1 094,5
<b>Dépenses</b>	1 098,8	1 063,3	1 094,6	1 094,5
<b>Surplus</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>5,8</b>	<b>0,0</b>

\* L'annexe 1 présente le budget 2017-2018 de façon détaillée.

## RÉPARTITION BUDGÉTAIRE

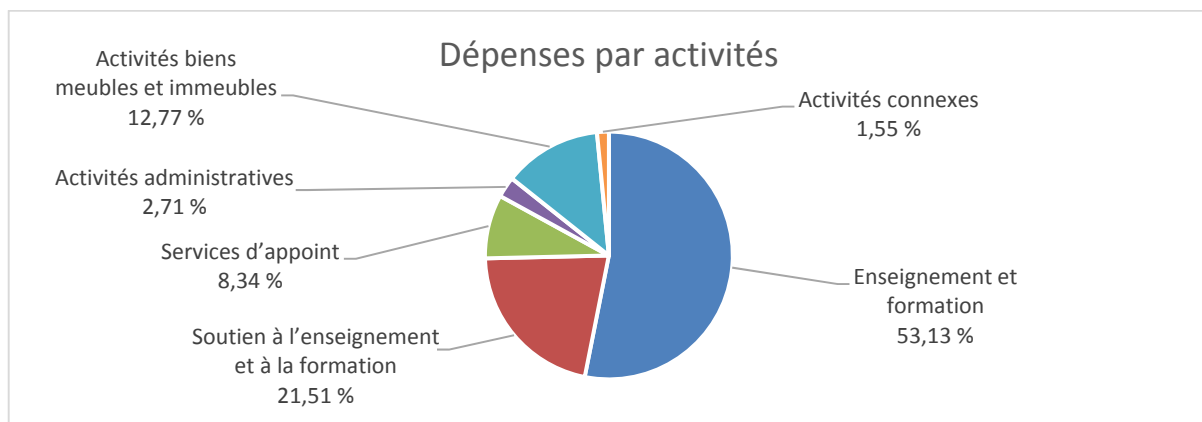
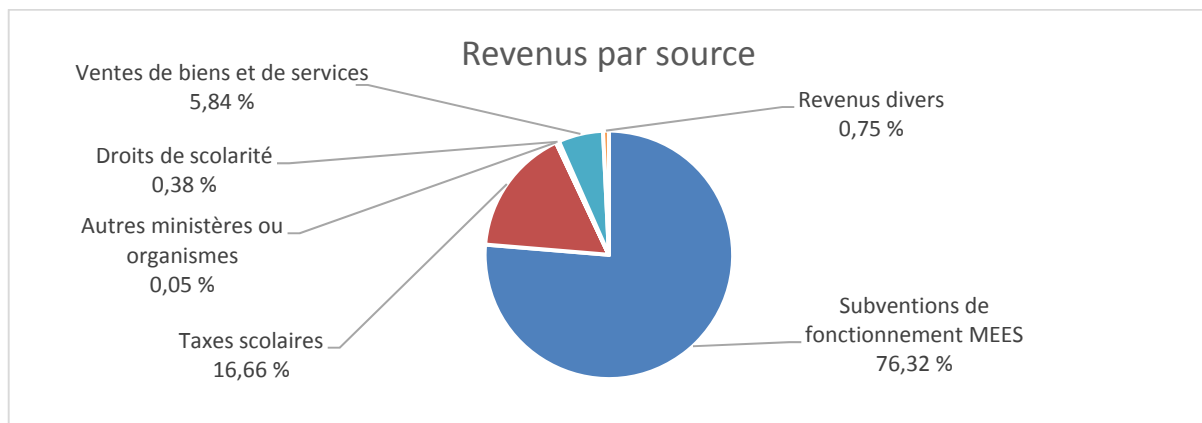
### Annexe 1 Budget de fonctionnement et d'investissement 2017-2018

Les principales sources de financement du budget de fonctionnement sont les subventions du MEES et les revenus de la taxe scolaire. Pour la CSDM, les autres revenus proviennent notamment de la vente de biens et de services générée par les secteurs autofinancés, tels que les services alimentaires et les services de garde, ainsi que de la location d'immeubles. La portion de financement 2017-2018 provenant du MEES est demeurée stable en comparaison avec l'année précédente.

Les activités liées directement à l'élève et à l'enseignement, y compris les activités d'entretien et de maintien des bâtiments scolaires, représentent 95,75 % des dépenses totales.

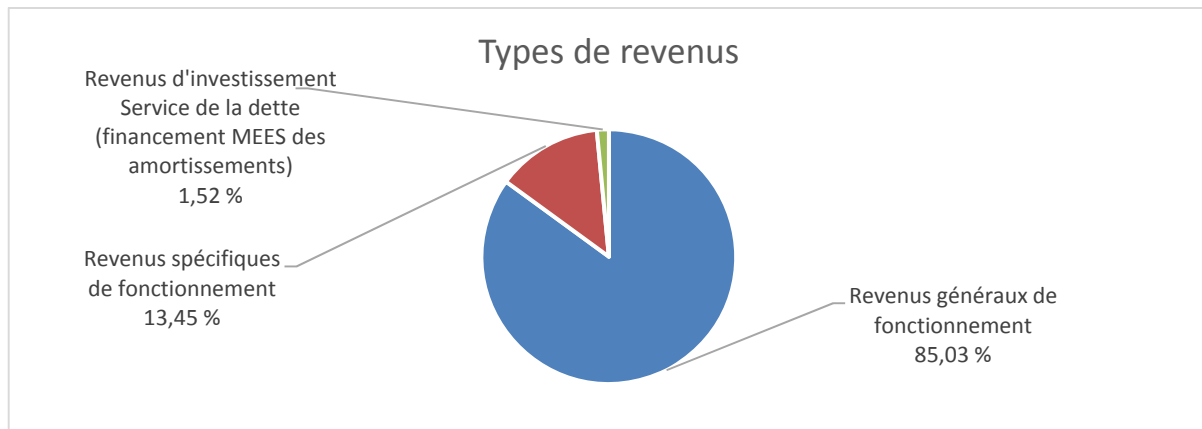
Ces activités sont :

- Enseignement et formation;
- Soutien à l'enseignement et à la formation;
- Services d'appoint;
- Activités biens meubles et immeubles.

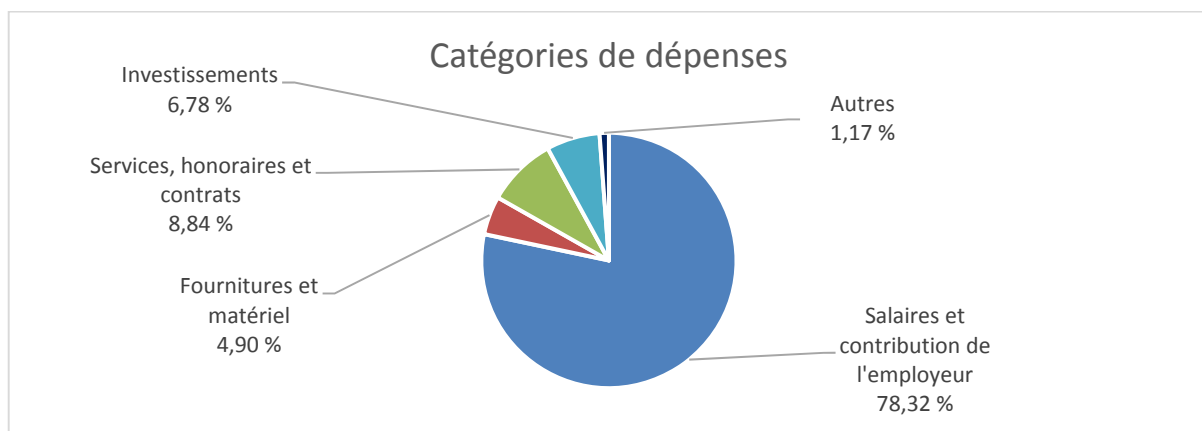




Les revenus généraux de fonctionnement se composent principalement des allocations du MEES et de la taxe scolaire, alors qu'on retrouve dans les revenus spécifiques les activités de soutien à la formation et les activités parascolaires.



La composition des dépenses demeure stable et se compose à près de 80 % de dépenses salariales.



---

## GESTION DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS

---

### Annexe 4 Matrice des risques et des opportunités

---

Le budget représente une estimation des revenus et des dépenses. Afin d'effectuer un suivi budgétaire global rigoureux, il est essentiel de considérer les éléments qui peuvent potentiellement influencer sur le résultat final projeté.

Au moment de la conception budgétaire 2017-2018, les risques et les opportunités ont été estimés à 5,74 M\$ et 8,8 M\$ respectivement, pour un effet net positif de 3,1 M\$.

La matrice des risques et des opportunités sera actualisée en cours d'année, afin de prendre en considération toutes nouvelles éventualités qui pourraient influencer les résultats financiers.

---

## INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

---

### Annexe 5 Répartition du budget d'investissement 2017-2018

### Annexe 6 Dépenses financées en tout ou en partie par le budget de fonctionnement de la CSDM

### Annexe 7 Immeubles excédentaires

---

En 2017-2018, les investissements dans les infrastructures scolaires de la CSDM se chiffreront à environ 200 M\$, ce qui exclut les ajouts d'espace. Il s'agit là d'une forte augmentation par rapport aux années précédentes. Compte tenu de l'important déficit de maintien qui caractérise les immeubles de la CSDM, cette injection de fonds supplémentaires arrive à point et contribuera au maintien d'un environnement sain, sécuritaire et propice à l'apprentissage.

## ADOPTION DES BUDGETS PAR LES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT

L'article 95 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que les conseils d'établissement doivent adopter le budget de l'école ou du centre.

La CSDM a l'habitude de distribuer les ressources financières à ses établissements en présentant les budgets pro forma après la réception du projet des règles budgétaires. Pour l'année scolaire 2017-2018, afin de permettre l'adoption des budgets locaux, chaque établissement a eu accès à son budget pro forma dès le 30 mai 2017.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'adoption ou non des budgets locaux par les conseils d'établissement.

*En date du 2017-06-20*

	Budget adopté	En attente	Non adopté	
<b>%</b>	77,4 %	14,0 %	8,6 %	
<b>Nb</b>	<b>144</b>	<b>26</b>	<b>16</b>	<b>Raison invoquée pour la non-adoption</b>
			2	Pas de quorum
			11	Autres motifs (voir liste des commentaires)
<b>Synthèse des commentaires dans les rapports d'adoption</b>				
Ambiguïté du budget pro forma				
Budget insuffisant – conseiller pédagogique				
Budget insuffisant – abolition de 0,5 poste de secrétaire				
Budget insuffisant – Quantum				
Budget insuffisant / Manque de données				
Budget insuffisant / Refus symbolique				
Continuer à investir dans les ressources aux élèves				
Manque de clarté de la documentation				
Manque de détails / Manque de pouvoir de modification				
Ne comprend pas l'intérêt d'adopter un tel budget				
Par solidarité avec les écoles qui subissent des coupures				
Pas de conseil d'établissement				
Pas de pouvoir discrétionnaire				
Pas de quorum				
Ressources insuffisantes				



**PROJET DE RÉSOLUTION**

Service des ressources financières – budget 2017-2018 de la Commission scolaire de Montréal

Document déposé : Rapport A-31-3267 en date du 20 juin 2017 de M. Krimo Azouaou et M. Michel Plante, en collaboration avec l'équipe entière du Bureau de l'analyse financière et du contrôle budgétaire, concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les éléments qui viennent modifier la situation budgétaire 2017-2018;

CONSIDÉRANT la nécessité d'exercer une gestion responsable et équitable du budget de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), afin d'assurer, à moyen et long terme, l'autonomie financière de celle-ci;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 278 de la *Loi sur l'instruction publique*, la CSDM a publié, en date du 2 juin 2017, un avis public informant la population que le budget de la Commission scolaire pour l'année 2017-2018 serait présenté à la séance du 21 juin 2017 du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT l'avis des administrateurs de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que, compte tenu des règles et des paramètres budgétaires connus à ce jour, la CSDM prévoit un équilibre d'exercice pour l'année scolaire 2017-2018, en accord avec ce qui avait été annoncé au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) lors de la présentation de son plan de retour à l'équilibre budgétaire (PREB) pluriannuel en juin 2016;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'ADOPTER le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2017-2018;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources financières à transmettre le budget 2017-2018 de la CSDM au MEES et au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, dans la forme prescrite par ces derniers, au plus tard le 4 juillet 2017;
- 4° de DEMANDER au Service des ressources financières d'informer le Conseil des commissaires, à la séance du 30 aout prochain, du bilan du PREB 2012-2017;
- 5° de DEMANDER au Service des ressources financières d'informer le Conseil des commissaires, à la séance du 30 aout prochain, du résultat de l'analyse des règles budgétaires et des paramètres initiaux 2017-2018, et, si requis, de présenter un budget amendé.